

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE Suppl n°2 Bulletin n°79 janvier 2010 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 31/01/2011

Edito :**L'EDUCATION SOUS LA COUPE
FINANCIERE...** C'est ce que les ma-
nifestants ont condamné le 22 janvier.**TOUTES LES ECOLES
SERONT TOUCHEES****822 postes enseignants et 19 pos-
tes administratifs ... Une grosse
entreprise qui ferme.**

On ne peut laisser faire !

**GREVE
JEUDI 10 FEVRIER**La FSU a appelé à la grève nationale
après l'avoir proposée aux autres organi-
sations. Finalement, c'est l'unité quiprime en Lor-
raine :
FSU, UNSA
Education,
SGEN, CGT et
SUD appellent
eux aussi à
l'action ce 10
février.La FSU appelle les personnels à se ré-
unir dans les établissements et par sec-
teur et à se rendre à **l'Assemblée des
grévistes le JEUDI 10 FEVRIER****à 10h IUFM EPINAL**La FSU écrit à tous les élus du départe-
tements. *Francis GEHIN*

F.S.U.

**Le service public,
on l'aime, on le défend****Adhérez au SNUipp****<http://88.snuipp.fr>**

SOMMAIRE :

Page 1

Edito

Pages 2 et 3

GREVE 10 FEVRIER

Pages 4

INFOS DIVERSES

Pages 5

La FSU écrit aux élus

Pages 6

L'action du 22 janvier

Pages 7

Rapporteur paritaire

Pages 8

Réunion AVS/EVS

MODALITES DE LA JOURNEE DU 10 FEVRIER

La FSU appelle les personnels à se mobiliser sur le terrain en organisant dès maintenant des réunions dans les établissements et dans les secteurs.

Elle les appelle à se réunir ensuite

**ASSEMBLEE DES GREVISTES
10 FEVRIER à 10h IUFM d'EPINAL**

MANIFESTATIONS

Jeudi 10 février 2011

Les modalités parviendront par électronique et voie de presse

**NON A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION
LA LORRAINE A DEJA TROP SOUFFERT !**

**Les transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif
qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne
permettront pas de relever les défis et d'assurer enfin la réussite
de tous les élèves.**

**SUPPRESSIONS : 822 postes d'enseignants 19 postes administratifs
Une PURGE inacceptable à la rentrée 2011**

Dans les écoles : Toutes les écoles seront touchées

Lorraine : - 298 emplois pour une perte prévue de - 1436 élèves, soit 1 emploi pour 4,8 élèves en moins. Vosges : - 47 emplois pour une perte de 128 élèves prévue, soit 1 emploi 2,7 élèves en moins.

Dans les collèges :

Lorraine : -139 postes pour 234 élèves en moins, soit 1 emploi pour 1,7 élève en moins.

Vosges : - 21 emplois pour 87 élèves en plus !!!

Dans les lycées :

Lorraine : - 250 postes pour 637 élèves en moins, soit 1 emploi pour 4,2 élèves en moins.

Dans les lycées professionnels :

Lorraine : -135 postes pour 1 684 élèves en moins, soit 1 emploi pour 7 élèves en moins.

EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
88000
EPINAL**

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

**42 rue Pierre Evrat
88100
SAINT DIE**

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement

Nom :
Prénom :
Commune :
Ecole :

A Mme. l'Inspectrice d'Académie

Madame l'Inspectrice,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève

du 10 février à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature

Ce courrier doit arriver avant le LUNDI 7 FEVRIER minuit
Inspection Académique 17-19 rue Antoine Hurault BP 576 - 88026 EPINAL CEDEX
ou pour plus de garantie, par FAX : 03 29 64 00 72
ou COURRIEL : adresse communiquée ultérieurement

Désormais, possibilité d'envoi par courriel !!!!!!!!

LA DECLARATION D'INTENTION DE GREVE
est obligatoire pour les enseignants des écoles en responsabilité d'une
classe le jour de la grève :

Elle doit parvenir à l'IA avant le lundi 7 janvier 2011 minuit
(préférez le fax ou le courriel !)

Elle ne concerne pas les enseignants en SEGPA, EREA, des RASED...ni les conseillers pédagogiques et les directeurs déchargés ce jour. Seuls les enseignants qui sont susceptibles de prendre une classe dans une école le jour de la grève sont concernés.

GREVE et REMPLACANTS : L'Inspectrice d'Académie interrogée par le SNUipp le vendredi 14 novembre 2008 en CAPD s'est exprimée comme suit : « Les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission avant le lundi 17 novembre à 12h pour le jeudi 20 novembre, peuvent se mettre en grève sans envoyer de déclaration d'intention préalable. Les autres peuvent faire parvenir leur fax à l'IA jusque minuit le 17 novembre au 03 29 64 00 72. » **Donc, dans le cas présent, les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission le lundi 7 février pour le 10, n'ont pas à faire de déclaration préalable.**

CAS GENERAL :

1° - La déclaration préalable doit **parvenir** 48 heures au moins avant le jour de la grève, comprenant un jour ouvré. Exemple : pour une grève le mardi, la déclaration doit parvenir samedi soir au plus tard à minuit. Elle peut être envoyée par courrier postal, par fax à l'IA : **03 29 64 00 72. (déclar. type ci-contre) ou**

par courriel à adresse communiquée ultérieurement

2° - La déclaration indique l'affectation, le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. **Le directeur n'a aucune déclaration à faire par école, ni à l'IA, ni à l'IEN, ni à la mairie... Ni à la police !**

3° - Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable s'ils envisagent de suivre le mot d'ordre. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.

4° - Conservez un double de la déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

Service Minimum dans les écoles... EN CAS DE GREVE...

Le Directeur... La déclaration d'intention...

Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif qui restreint le droit de grève et n'apporte pas de solution à l'amélioration de notre système éducatif.

Voir les modalités ci-dessus et la déclaration type ci-contre

Le Directeur de l'Ecole : La fonction de directeur n'impose pas à celui-ci d'informer la mairie des absences des grévistes potentiels. ***(il est même interdit au directeur de donner des informations sur ses collègues à qui que ce soit)*** C'est l'IA qui informe le maire. Le Directeur doit faciliter l'information communale sur le SMA aux familles. C'est à dire, réserver une place pour un affichage ou autoriser un employé communal à distribuer une information... Il doit, en revanche, afficher l'information sur les conséquences éventuelles du mouvement social. Par exemple : ***" un mouvement de grève est prévu le 10 février, votre enfant risque de ne pas être accueilli par son propre enseignant"***. Le SMA étant obligatoire, les enfants présents seront accueillis par les enseignants s'il y a moins de 25% de grévistes, par un personnel communal s'il y a 25% et plus de grévistes. C'est tout. Après, on donne plus ou moins d'info aux parents selon les relations à entretenir...

10 février : grève dans l'Éducation pour une autre politique éducative !

La journée du 22 janvier a montré la détermination des personnels de l'éducation mais aussi des parents, des jeunes et des mouvements pédagogiques à ne pas accepter la dégradation du service public de l'éducation.

Les défis à relever pour le système éducatif sont considérables : faire face à l'échec scolaire persistant, en finir avec les sorties sans qualification du système éducatif de trop nombreux jeunes, assurer la réussite de tous à tous les niveaux. La FSU a mis en débat dès le mois de novembre « 20 propositions pour l'École » afin de contribuer à l'amélioration du système éducatif. Elle est prête à en discuter avec le Ministre de l'Éducation nationale et le Ministre de l'Agriculture et avec tous les personnels,

les parents, les jeunes et tous les citoyens à l'occasion de 500 débats qu'elle organise partout en France.

Mais le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est conduite par celle de la réduction des dépenses publiques pour diminuer les déficits publics. L'ampleur des suppressions de postes dans l'éducation, avec plus de 16 000 postes encore supprimés à la prochaine rentrée, alors que 62 000 élèves supplémentaires sont attendus, et les transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne permettront pas de relever ces défis et d'assurer enfin la réussite de tous les élèves.

faut mettre en œuvre.

La FSU considère que pour imposer d'autres choix pour le service public et laïque d'éducation, la journée du 22 janvier doit trouver des prolongements. Elle estime que les enjeux nécessitent une réaction unitaire forte et regrette que pour l'instant ses partenaires syndicaux ne poursuivent pas avec elle l'action nécessaire. La FSU appelle tous les personnels de l'éducation à être en grève le 10 février prochain pour dénoncer les suppressions de postes, demander un collectif budgétaire qui permettrait d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves, l'ouverture de discussions sur les réformes en cours (formation des enseignants, lycée, voie professionnelle, dispositif (E)CLAIR...) et l'amélioration des conditions de travail des personnels malmenés dans leur professionnalité et notamment les personnels non titulaires.



**Le service public,
on l'aime, on le défend**

C'est une autre politique, d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif qu'il

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES... Remboursements... Téléchargez le document mis en ligne par le SNUipp !

Le SNUipp a décidé de mettre l'imprimé de demande de remboursement en ligne, l'IA a pris la même position le soir même. Vous devriez donc pouvoir trouver ce document sur le site de l'IA et les sites des circonscriptions. Pour plus de garanties, allez sur le site du <http://88.snuipp.fr>.

EVALUATIONS CM2 : La FCPE, le SNUipp et d'autres organisations demandent l'abandon de ces évaluations qui n'ont pas d'objet pédagogique, afin de créer de véritables outils au service de la réussite des élèves.

Le SNUipp soutiendra tous les collègues qui ne transmettront pas les données au delà des murs de leur classe. Ce qui importe pour le ministère, c'est de pouvoir disposer de « résultats électroniques » lisibles, destinés à l'opinion publique et aux médias qui ne se privent pas d'établir des comparatifs, académie par académie et un jour prochain sans doute école par école. Le SNUipp appelle les collègues à renvoyer massivement à la section SNUipp88 la motion du conseil des maîtres qu'il propose sur <http://88.snuipp.fr>

REUNION EVS/AVS du JEUDI 20 JANVIER Dans le cadre de la **JOURNÉE NATIONALE POUR DIRE STOP A LA PRÉCARITÉ à l'appel de FSU, CGT, Solidaires. 60 AVSi, AVSco, EVS Contrat Unique d'Insertion** (Contrats d'avenir, Contrat d'accompagnement dans l'emploi) se sont réunis. Vous trouverez le compte-rendu en dernière page de ce bulletin. **ATTENTION !** Une circulaire de la DGFP de décembre durcit les recrutements et raccourcit encore la durée des contrats. Sur <http://88.snuipp.fr>.

CAMPAGNE FSU : Avec la campagne « Fiers du service public » la FSU engage les personnels et les usagers à manifester leur attachement à la défense et à l'amélioration des services publics.

C'est un outil pour « mener la bataille pour la défense et la nécessaire amélioration des services publics en 2011 ». Le site www.fiers-du-service-public.fr permet une campagne pétitionnaire, un appel à témoigner ouvert aux usagers comme aux personnels, pour que chacun puisse dire la nécessité de faire évoluer le service public et de lui donner les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

**RASED... C'est déjà la pénurie ! Stop à 5 ans de destruction !
Continuez à faire les signalements !**

De 2005 à 2010, le département a perdu 23 postes RASED soit 25% alors que l'effectif élèves n'a baissé que de 4,4%. C'est un véritable massacre. **Les organisations syndicales appellent les enseignants à effectuer tous les signalements d'élèves qu'ils estiment nécessaires afin de mettre en évidence les manques !!!**

**A l'école,
on admet les différences,
pas les inégalités.**



Pour l'école, on ne doit pas se priver.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC | www.snuipp.fr

**ÉCOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0710 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : janvier 2010

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



F S U 88

6 maison des associations Quartier la Magdeleine 88000 EPINAL

Aux députés, sénateurs, conseillers généraux et maires des Vosges

Madame, Monsieur,

Vous êtes élu du peuple et nous n'en doutons pas, l'Education est une de vos préoccupations essentielles parce que notre avenir en dépend.

*Vous n'êtes pas sans savoir que la loi de finance 2011 prévoit la suppression de 16000 postes à l'Education Nationale. Dans l'académie, cette disposition se traduit par un **retrait de 841 emplois**. Dans les Vosges, devraient disparaître 47 emplois de professeurs dans les écoles, 21 dans les collèges et de très nombreux postes dans les lycées (524 dans l'académie), **alors que la variation de l'effectif ne permet pas de le justifier.***

De plus, nous venons d'apprendre que les conséquences des décisions concernant les écoles (les fermetures de classes) ne seront dévoilées qu'après les élections cantonales du 27 mars, sur consignes ministérielles. C'est pourtant par soucis d'efficacité et de sérénité que celles-ci sont habituellement connues fin janvier.

*Nous estimons, qu'outre **l'empilement de réformes rétrogrades appliquées aux établissements scolaires**, cette saignée des moyens n'est pas acceptable pour l'avenir de nos enfants, et **l'argument économique ne tient pas** lorsqu'on sait que la distribution des dividendes est répartie au rythme d'avant la crise : plus de **40 milliards** aux actionnaires du CAC40 en 2010.*

La FSU estime que, dans un souci de transparence et de démocratie, les élus doivent se prononcer sur la situation et faire toute la transparence sur les conséquences de ces choix..

Aussi, permettez-nous de vous demander de bien vouloir répondre aux quelques questions ci-dessous :

- *De 2005 à 2010 le département a perdu 4,4% d'élèves alors que **25% des postes RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) ont été supprimés**. Que pensez-vous de la disparition progressive des RASED dans les écoles (gisement d'emplois à supprimer proposé par le ministère) ?*
- *Lorsqu'un enseignant en école, collège ou lycée, doit être remplacé à l'occasion d'une absence, **pensez-vous que le recours à des vacataires ou contractuels garantit un enseignement de qualité** (gisement d'emplois à supprimer proposé par le ministère) ?*
- *Le **nombre moyen d'élèves par classe augmente**. Pensez-vous que cette caractéristique permette au système éducatif de s'améliorer ?*
- *La formation des enseignants vient d'être réformée. L'expérience des IUFM est délaissée et **les enseignants stagiaires sont mis face aux élèves quasiment sans formation pédagogique préalable**. En quoi la nouvelle formule vous paraît-elle plus efficace ?*
- *Le ministère a demandé de **reporter l'annonce des fermetures de classes** des écoles au 28 mars pour cause d'élections cantonales. Que pensez-vous de cette disposition qui tait les conséquences du budget dans la campagne électorale ?*
- *Le Ministère retire des postes d'enseignants dans les écoles et collèges des Vosges alors que les effectifs ne le justifient pas et que **les besoins sont importants** en RASED, remplacements, enseignants référents (pour les élèves handicapés)... **Qu'en pensez-vous ? Quel véritable objectif est-il poursuivi** puisque l'argument ne peut être ni économique, ni démographique (voir plus haut) ?*

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir accepter de répondre à ce courrier dans un délai bref pour nous permettre une publication rapide, auprès des citoyens, des réponses et de la liste des élus qui ne nous auront pas répondu pour le 10 février.

D'avance nous vous remercions et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Norbert GILET
Secrétaire Départemental FSU88

TEXTE COMMUN aux organisations du 22 janvier 2011

Plus de 300 personnes réunies devant le musée départemental ont déposé 841 galets

L'éducation est notre avenir : il ne doit pas se décider sans nous !

Les organisations à l'initiative de cet appel :

AFL - Cé - CEMEA - CRAP-Cahiers pédagogiques - EEDF - FAEN - FCPE - FEP-CFDT - FERC-CGT - FGPEP - FIDL - FOEVEN - Les FRANCAS - FSU - GFEN - ICEM-pédagogie Freinet - JPA - La Ligue de l'Enseignement - Fédération Léo Lagrange - OCCE - SGEN-CFDT - SUD Education - UNEF - UNL - UNSA Education

Les organisations qui soutiennent cet appel :

AEAT - AFPEN - AGEEM - AMUF - ANATEEP - APBG - APSES - APKHSES - ATTAC France - CFDT - CGT - CMR - CNAJEP - CNAL - CSF - FFMJC - FNAME - Bureau national FNAREN - FNDEN - FNFR - LDH - MRAP - PRISME - Solidaires - UDPPC - UFAL - UNSA

Si les membres du collectif « un pays, une école, notre avenir », ont choisi de s'arrêter devant cette œuvre, c'est parce qu'elle représente les symboles de l'argent, de la seule valeur fric qui motive les décisions auxquelles nous nous opposons aujourd'hui.

YES, ce n'est pas un appel aux idéaux, aux valeurs républicaines, rien à voir avec le YES we can !

Non, ce YES c'est celui du boursicotier qui décroche sa plus-value !

C'est le YES du casseur qui vient de réussir son mauvais coup !

C'est le YES de celui qui veut empêcher l'accès équitable à une éducation de qualité !

C'est le YES du gestionnaire qui n'a qu'une seule priorité, faire des économies, quel qu'en soit le prix !

Alors si nous sommes là, c'est pour affirmer que :

Oui, pour nous, l'Education est une priorité qui doit redevenir une priorité nationale !

Oui, nous voulons un système éducatif performant qui garantit à tous les élèves un parcours sans sélection par le fric !

Avec des enseignants formés ! Des effectifs décentés pour les élèves ! Et l'accès à une qualification professionnelle pour tous !

Oui, nous ne sommes pas dupes ! Même si on tente de nous cacher les réalités en reportant les annonces après les élections cantonales !

Oui nos valeurs ne sont pas les leurs !

Alors pour montrer l'étendue de la saignée que va subir la Lorraine cette année, nous allons construire sur ce parvis le nombre 841, avec le même nombre de galets. Pour montrer à tous les Vosgiens l'étendue des dégâts, 841 postes retirés dans l'Académie, record de France ! Notre devoir c'est de le dénoncer, d'en faire prendre conscience à tous les citoyens, et de lutter pour faire reculer l'inacceptable !

Aussi pour montrer votre indignation et votre solidarité nous vous proposons de participer symboliquement à cette construction en déposant chacun un galet au pied de ce YES, notre détermination sera notre force, posons notre pierre pour construire un front de refus, merci pour votre participation.

Intervention FSU88 du 22 01 2011

La FSU88 dénonce les effets catastrophiques qu'aura la mise en œuvre du budget 2011 dans l'Éducation nationale, et plus particulièrement dans le département des Vosges.

Ce sont 47 postes dans le premier degré qui seront supprimés auxquels il faut ajouter 21 postes dans les collèges et de très nombreux postes dans les lycées et administrations.

Pourtant les effectifs d'élèves ne varient pas dans de telles proportions, ils sont même annoncés stables dans les collèges. L'argument démographique ne tient pas.

Toutes les écoles, tous les établissements seront touchés.

Alors, ensemble, refusons – les fermetures de classes, – la disparition des RASED, – les suppressions de places en maternelle, – la baisse des dotations des collèges et lycées, – le manque d'ambition du plan Licence à l'université, – les réductions de postes et d'options, – les hausses d'effectifs dans les classes, – l'éloignement et la désorganisation des services administratifs...

Le gouvernement s'entête et garde un cap intangible : Il supprime et il désorganise les Services Publics en prétendant courir après des économies.

Et pendant ce temps, 40 milliards de dividendes sont versés aux actionnaires du CAC40, 40 milliards gagnés en dormant... Et pour les salariés, c'est la question des

heures supplémentaires et des 35 heures qui se poserait, voire selon Mme Parisot et le MEDEF, celle de la rigidité du code du travail et des statuts. Car selon eux « **si les jeunes souffrent du chômage, ce serait la faute aux principes de solidarité institués en 1945.** ». Le nœud est bien là. La protection sociale et les services publics profitent à tous, c'est ce qui gêne.



Dans ce contexte, nous ne pouvons ce jour faire l'impasse sur un hommage au peuple tunisien qui est en train de réaliser sa révolution. Un peuple asservi pendant des décennies qui s'est soulevé pour sa libération. Un des éléments essentiels de cette chute du pouvoir trouve son explication dans le niveau de connaissance générale qu'une grande partie de la jeune population a atteint.

La FSU attire l'attention de tous sur cet élément. Elle estime que les choix actuels de notre gouvernement, notamment en matière d'éducation, choix qui se cachent derrière des arguments d'économie budgétaire, ce sont en fait des choix qui relè-

vent de la **volonté de réduire, voire de confisquer les savoirs avec pour seul et unique objectif de conserver le pouvoir.**

Alors Exigeons tous ensemble l'annulation des suppressions de postes et une véritable formation professionnelle des enseignants sans laquelle les écarts entre élèves vont continuer à se creuser !

Cette première étape d'aujourd'hui sera, n'en doutons pas, prolongée par d'autres initiatives dans les semaines à venir : nous pouvons d'ores et déjà annoncer un rassemblement au LP devant la gare de Charmes samedi prochain à 11h. La FSU appelle à développer des actions locales, départementales, académiques et à la construction d'une action forte au niveau national dans les prochaines semaines. Elle interpelle tous les élus sur la gravité de la situation et leur responsabilité qu'ils refusent d'assumer en reportant les mesures de carte scolaire dans les écoles après les élections cantonales.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires, prenne à bras le corps la situation de tous les élèves.

D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont possibles et indispensables **afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.**

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

GROUPE DE TRAVAIL MOUVEMENT 24 JANVIER 2011

PRESENTS : les 10 IEN, SE, SGEN, SNUipp, Services 1^{er} degré, IA, IENA, SG.

Ordre du jour :

- permutations nationales (barèmes et 500 points)
- étude des circulaires et mesures techniques du mouvement 2011.

Permutations informatisées :

L'Inspectrice d'Académie présente la liste des demandes et des barèmes. Les organisations demandent quelques précisions sur certains barèmes qui diffèrent de leurs informations et font rectifier lorsqu'il y a erreur.

L'inspectrice présente ensuite deux demandes de priorités médicales, dont une pour enfant handicapé. L'IA s'en remet aux représentants des personnels. Ceux-ci se prononcent unanimement favorables à cette priorité.

MOUVEMENT 2011 :

L'IA présente les documents relatifs au mouvement 2011.

Le SNUipp fait remarquer que le Recteur n'a pas consulté les organisations syndicales sur la circulaire académique.

L'IA ne répond rien.

Le SNUipp demande s'il y aura un groupe de travail relatif aux priorités médicales et à l'étude des barèmes avant la CAPD mouvement.

L'IA répond que les priorités médicales sont étudiées en début de CAPD.

L'IA fait part du fait que les circulaires nationale et académique ne font plus référence à l'aménagement du début de carrière pour les néo-titulaires.

Elle pose la question aux représentants des personnels.

DEBUT DE CARRIERE

Le SNUipp précise que les postes fléchés et les 20 points n'ont finalement concerné que 15 néo-titulaires en 2010 (traitement inégalitaire), tout en bloquant des postes attendus par des titulaires.

Pour le SNUipp, ça n'est pas à la 1^{ère} phase du mouvement que se pose le problème des néo-titulaires, mais bien à la phase d'ajustement. Il propose qu'on bloque le mouvement provisoire lorsqu'il ne reste plus qu'un nombre de postes ordinaires égal au nombre de néo-titulaires. Qu'on affecte ces derniers sur ces postes et qu'on affecte ensuite les derniers titulaires.

L'IA ne retient pas cette proposition.

Le SGEN propose d'offrir aux débutants la possibilité d'être nommés à la première phase du mouvement, à titre provisoire

sur des postes où ils candidateraient, pour une durée englobant l'année de la première inspection.

Le SE demande un cadrage national...

L'IA décide finalement de ne pas arrêter de disposition particulière pour l'affectation des néo-titulaires.

ENFANTS

Le SE demande que les enfants comptent pour 1 pt quel que soit leur âge et non 0,5 à partir de 11 ans.

L'IA précise que cet élément est académique et n'est pas discutable.

En revanche, l'IA précise que l'on peut décider de la date à compter de laquelle on prend en compte les enfants nés. Elle propose 1^{er} mars ou 1^{er} avril.

Le SNUipp propose que les naissances soient prises en compte jusqu'au jour de la CAPD. Il s'agit de peu de cas (entre 1^{er} avril et fin mai). Il y aurait deux ou trois chaînes à revoir...

Les services s'y opposent, l'IA refuse.

Le SE demande que les naissances soient prises en compte jusqu'au 1^{er} septembre 2011, date de référence de la circulaire nationale.

Impossible dit l'IA.

Après « avis des organisations syndicales », l'IA arrête : Les naissances seront prises en compte jusqu'au 1^{er} avril 2011... personne n'a évoqué cette date !

Le SNUipp demande comment hiérarchiser les priorités médicales en concurrence sur un même poste.

L'IA répond qu'il est peu probable que des prescriptions médicales aboutissent à la nécessité d'une affectation sur un même poste. Elle rappelle que l'affectation sera faite en priorité en relation avec la prescription et non en réponse aux vœux de l'enseignant. S'il y a une nécessité, l'AGS primera.

Le SNUipp demande que le 3^{ème} discriminant en cas d'égalité sur un même poste, qui est « décision de l'inspectrice d'Académie » (après AGS et rang du vœu) soit remplacé par une priorité à l'enseignant qui était le plus loin de son domicile l'année précédente.

Le SE demande qu'on utilise la note.

L'IA maintient « décision de l'Inspectrice d'Académie ». Parce que c'est une contrainte académique...

Le SE pose le problème des égalités dans une école en cas de fermeture de classe.

L'IA répond : ancienneté dans l'école, barème mouvement, AGS et « décision de l'IA »

Le SE pose la question d'une fusion avec un départ en retraite d'un des deux directeurs. Si le second directeur ne veut pas de la direction de la fusion ?

L'IA répond : Il peut être nommé sur un poste d'adjoint s'il y en a un vacant. Sinon, il doit participer au mouvement avec 10 points de majoration.

L'IA en profite pour préciser que cette année, il pourrait y avoir des fusions au-delà des situations avec départ en retraite...

Aucun autre changement dans les mesures techniques...

CALENDRIER DU MOUVEMENT :

au terme du groupe de travail

- Du 25 mars au 11 avril inclus :

Saisie **unique** des vœux par l'application I-Prof uniquement.

- Pour le 31 MARS :

Date limite de dépôt à l'Inspection Académique des demandes de travail à temps partiel – de réintégration à temps complet.

- A partir du 12 avril :

Envoi dans votre courrier I-PROF des accusés de réception des vœux saisis.

Si vous n'avez pas reçu cet accusé pour le **8 avril**, veuillez contacter d'urgence l'Inspection Académique (03.29.64.80.34 – 03.29.64.80.33).

- Pour le 15 mars :

Transmission à l'Inspection Académique : -des pièces justificatives nécessaires à l'octroi d'une priorité dans le cadre du handicap ou de maladie invalidante,

- Pour le 10 avril :

Transmission à l'Inspection Académique : - de la fiche papier de vœux géographiques pour les enseignants titulaires sans affectation définitive et les enseignants stagiaires

- 20 avril :

Déroulement des entretiens pour les postes spécifiques.

- 24 mai

Résultats du projet de mouvement communiqués aux enseignants.

- 31 mai :

Réunion de la C.A.P.D. pour étude du projet de mouvement.

- A l'issue de la C.A.P.D.

Chaque candidat recevra dans sa boîte aux lettres I-PROF le résultat de sa demande de mutation.

- Courant juin : lettres de mission pour les enseignants remplaçants titulaires de secteurs.

- Fin juin et début septembre phases d'ajustement : pour les enseignants restés sans affectation à l'issue de la première phase.

FSU, CGT, SUD Compte rendu de la réunion EVS/AVS du JEUDI 20 JANVIER 2011 A L'IUFM d'Epinal

Ce jeudi 20 janvier, journée nationale d'action intersyndicale (FSU, CGT, Solidaires) se sont réunis dans les locaux de l'IUFM d'Épinal, 60 EVS (Employé de Vie Scolaire sous CUI) et AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire), avec Francis GEHIN (secrétaire départemental du SNUipp 88-FSU), Inès Villemain (responsable 1^{er} degré CGT Educ'Action Vosges) et Pierre PRIQUELER (Sud éducation Lorraine), afin d'évoquer la situation et prévoir les suites à donner.

Public présent :

- 10 AVSi, 5 AVSco
- 14 EVS administratifs, 6 EVS accompagnement élève handicapé, 24 EVS double mission

Les points suivants ont été évoqués :

- La formation n'est toujours pas mise en place pour les EVS. Juste un peu de formation d'adaptation à l'emploi pour l'accompagnement d'élève handicapé. Sinon, ce qui est généralisé dans les conventions, c'est la formation à l'interne. Il est considéré que c'est le directeur d'école qui forme l'EVS. Mais il ne s'agit encore une fois que d'adaptation à l'emploi, alors qu'on sait qu'on ne gardera pas le salarié. Ca n'est donc pas une formation qui permet une insertion professionnelle.
- **L'Education Nationale est l'employeur qui produit le plus d'entraves au droit du travail.** (Pas de visite médicale réglementaire, pas de formation, conventions et contrats souvent signés hors délais, rédaction des bulletins de salaire douteuse...)
- **Ce qui préoccupe le plus l'assemblée, c'est l'avenir.** Force est de constater que les besoins existent et que les personnels souhaitent travailler. La réduction du CUI à 24 mois rend les personnels encore plus fragiles.
- Les EVS ou AVS qui sont sur deux sites peuvent bénéficier de **remboursement de frais de déplacement.** Voir M. Poveda à l'Inspection académique.
- **Les missions des EVS doivent être mieux définies** autant pour l'administratif que pour l'accompagnement des élèves handicapés. La notion d'aide humaine ou administrative ne permet pas de connaître les limites du champ d'interventions. Elle ne permet ni au directeur, ni au salarié de connaître leurs droits, ce qu'ils peuvent demander à l'autre ou ce qu'ils peuvent refuser.
- Les demandes de scolarisation d'élèves handicapés augmentent et les notifications MDPH d'accompagnement aussi, alors que les postes AVSi diminuent. Donc EVS plus sollicités.
- **Les AVS** font remarquer que la formation est répartie sur trois ans, qu'elle est de très faible quanti-

té et de qualité médiocre. Elle s'apparente plutôt à de l'information, et elle disparaît totalement à compter de la 4^{ème} année de contrat.

- Les AVS regrettent le manque de regroupements pour échanger avec les autres AVS.

Les AVS réunis en groupe :

- Problème des ULIS où les élèves n'auront plus d'AVSi, mais seulement un AVSco.
- Les AVS évoquent des salaires différents pour un même nombre d'heures.
- Problème du temps partiel (souvent 24h) qui, selon la répartition de l'emploi du temps sur la semaine, est souvent de fait un temps complet, car établi sur toute la semaine.
- Il n'y a aucune évolution de salaire sur 6 ans.
- Le passage en CDI est dangereux car pas de perspective de carrière et risque de concurrencer le statut de la fonction publique.
- AVS en milieu scolaire est différent de l'accompagnement hors temps scolaire. Pour certains, ce sont deux métiers très différents. A discuter... Les EVS sont tous engagés fortement et motivés par le maintien dans leur emploi. Leur utilité est largement reconnue. Ils demandent la **pérennisation sur des emplois statutaires.**

Il est créé un groupe d'animation du collectif EVS qui se réunira les mercredis matins ainsi qu'un groupe spécifique AVS.

- Sont évoquées les procédures menées en justice actuellement par des EVS vosgiens. (Une EVS a gagné en cour d'appel sur l'absence de médecin du travail et sur la rédaction du bulletin de salaire)
- Demande d'audience est faite immédiatement à l'Inspectrice d'académie sur la formation et l'avenir dans l'Education Nationale des EVS et au Préfet sur l'ensemble du dispositif et quid de l'avenir.
- Demande d'audience est faite à l'Inspectrice d'Académie sur le métier d'AVS.
- Il est décidé de se rapprocher des associations de parents d'élèves handicapés pour évoquer les besoins et les moyens à mettre en œuvre.

Les organisations syndicales proposent des permanences spécifiques aux EVS, AVS les mercredis matin. Elles pourront se tenir au local FSU en alternance avec le local CGT (Tél pour prendre rendez-vous).

Les EVS, le SNUipp-FSU, la CGT Educ'Action et Sud-Education revendiquent les mêmes droits :
DES POSTES STATUTAIRES et PERENNISATION, RESPECT du CONTRAT DE TRAVAIL,
UNE VERITABLE FORMATION

Francis GEHIN (FSU88), Inès VILLEMINE (CGT), Pierre PRIQUELER (SUD)

SNUipp88-FSU N°6 Maison des Associations La Magdeleine 88000 EPINAL
tel. 03 29 35 40 98 fax. 03 29 64 24 41 por. 06 21 44 07 14 E.mail. snu88@snuipp.fr

CGT Educ'action 88 4, rue Aristide Briand BP 397 88010 EPINAL
tel : 03.29.30.54.97 port. 06.74.82.01.03 Email : cgt88.1erdegre@yahoo.fr

ATTENTION ! Une circulaire de la DGFP de décembre durcit les recrutements et raccourcit encore la durée des contrats CUI. Voir sur <http://88.snuipp.fr>.